

COPIE 1

LYON LE 11 JANVIER 1944

L'Inspecteur de Police de Sûreté GONTARD Charles

à

Monsieur le Commissaire de Police de Sûreté
 Chef de la Section Criminelle
 à LYON.

OBJET : Homicide volontaire.-

REFERENCE : Vos instructions.

PIECES JOINTES : Trois procès-verbaux, les scellés N°1 et 2.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui
 suit:

- FAITS -

Le 7 Janvier 1944 vers 17 Heures, trois individus armés se sont présentés au magasin de chapellerie tenu par le nommé COURTOIS Ambroise, 61, Grande rue de la Guillotière à LYON se disant faire partie de la police allemande, ils emmenèrent ce dernier en automobile.

Le corps de COURTOIS a été retrouvé, le même jour vers 21 Heures au lieu dit "La descente des morts" sur la route nationale N°7, à mi-chemin entre les localités de FEYZIN et de St-SYMPHORIEN d'OZON.

- ENQUETE -

C'est en rejoignant leur domicile vers 21 Heures à St-Symphorien d'Ozon que les nommés COLLOMB Aimé, 33 ans, et FINAND Pierre, 35 ans, tous deux employés à l'usine Lumière de Feyzin ont trouvé le corps de la victime, et ont immédiatement averti la Gendarmerie de St-Symphorien d'Ozon.

Les deux-susnommés entendus verbalement n'ont pu faire aucune déclaration intéressante. Ils n'ont croisé sur la route aucun véhicule automobile et n'ont aperçu aucun groupe suspect.

Les constatations effectuées sur les lieux du meurtre (P.V. N°1) ont permis de constater que la victime avait été tuée de deux balles de revolver. La première ayant traversé le corps de part en part, pénétrant vers la pointe de l'omoplate gauche pour ressortir au-dessus du mamelon droit. Une deuxième balle, tirée vraisemblablement à bout portant, si l'on en juge par les traces de poudre laissées sur le pourtour de l'orifice, a pénétré en avant de l'oreille gauche pour ressortir à hauteur de la pommette droite.

Un autre projectile a atteint la première phalange de la main droite./

Les trois douilles vides ainsi qu'une balle du calibre 9 mm ont été trouvées par la Gendarmerie de St-Symphorien d'Ozon.

Lors de la fouille du corps qui a permis d'identifier la victime, ce Service de Police a également découvert dans la poche gauche du pardessus de celui-ci un billet ainsi conçu:

"Terreur contre Terreur"
" Cet homme paie de sa vie"
"L'Assassinat d'un National"
"Comité National Antiterroriste"
"Région Lyonnaise".

Ces diverses pièces à conviction ont fait respectivement l'objet des scellés N°1 et 2 destinés à être remis au Greffe du Tribunal Civil à VIENNE.

Aucune trace de lutte n'était visible sur les lieux du crime et il est vraisemblable que la victime a été amenée là en automobile et tuée à l'endroit même où elle a été découverte.

Le Parquet de VIENNE s'étant rendu sur les lieux a ordonné une autopsie qui a été pratiquée par le Médecin Légiste de cette localité. Le corps a ensuite été déposé à la Morgue de FREYZIN.

Retendue par P.V. N°1.

D U V E R N E Marie, veuve COURTOIS, 56 ans, commerçante, 9, Place de Monplaisir à LYON.

a déclaré que le 7 Janvier vers 17 heures trois individus armés de revolvers de gros calibre, se sont présentés au magasin de chapellerie, 61, grande rue de la Guillotière où elle se trouvait avec son mari, son neveu et un employé, le nommé FOUGNON Georges.

Ces trois individus reçus d'abord par ce dernier ont été conduits ensuite dans la cuisine salle à manger où se trouvait Monsieur COURTOIS et sa femme. S'étant présentés comme faisant partie de la Police allemande, ils intimèrent à celui-ci l'ordre de les suivre dans une automobile qui stationnait près du magasin.

Un quatrième individu se tenait pendant ce temps sur la porte du magasin, vraisemblablement dans le but d'empêcher d'entrer tout client éventuel.

Avant d'escorter Monsieur COURTOIS jusqu'à la voiture ces individus donnèrent l'ordre aux personnes présentes de rester dans l'arrière boutique.

Le témoin ne donne qu'un signalement très approximatif des ravisseurs. Ils pouvaient être âgés de 30 à 35 ans, deux d'entre eux étaient assez grands (1m.72 environ), quant au troisième, il pouvait mesurer 1m65 environ.

Mis très correctement, l'un était vêtu d'un imperméable beige, le second vêtu d'un pardessus marron, portait un foulard rouge à pois blancs et était muni de lunettes avec grosse monture./

d'écaille; le troisième portait un pardessus gris.

Ils étaient tous coiffés de chapeaux de feutre, dont l'un d'entre eux, vraisemblablement le propriétaire du pardessus gris, portait les bords abaissés.

Entendu par P.V. N°2

FOUGNON Georges, 64 ans, manutentionnaire à la Maison COURTOIS, demeurant, 74, rue de la Charité à LYON.

a fait des déclarations semblables à celles de Madame COURTOIS. Bien qu'il soit venu le premier vers la porte, après le départ des 4 individus escortant son patron, il n'a pu donner un signalement précis du véhicule dont il n'a aperçu que l'arrière au moment du démarrage.

Il lui a semblé que cette dernière était de teinte grise avec l'arrière aérodynamique et la roue de secours encastrée à l'arrière.

Les déclarations verbales des autres personnes ne présentent aucun intérêt et aucune d'elles n'a gardé un souvenir suffisamment précis des ravisseurs pour affirmer les pouvoir reconnaître.

Des investigations minutieuses auxquelles je me suis livré avec mon collègue CHEVALLIER du Service, il ne m'a pas été possible de recueillir le moindre élément au sujet de la voiture automobile dont il a été question et de ses occupants.

Dans la Grande rue de la Guillotière, très passagère cet incident est passé totalement inaperçu.

Le magasin de Monsieur COURTOIS fermant habituellement vers 17H15 ou 17H30, il est certain que ses ravisseurs connaissent ce détail et que l'endroit leur paraissait plus propice pour mettre leur projet à exécution que son habitation privée, 9, Place de Monplaisir.

Il est vraisemblable que ceux-ci ont gardé soigneusement leur victime à vue jusqu'au moment où ils se sont dirigés vers le lieu de l'exécution c'est-à-dire 17H15 à 20H30.

Monsieur COURTOIS n'avait été l'objet d'aucune menace mais il y a 15 jours environ, il avait reçu un billet sur lequel un anonyme avait signé "un ami" l'avertissant que son courrier passait à la "Chambre Noire".

Il n'avait parait-il tenu aucun compte de cet avertissement, n'expédiant aucun courrier secret ou même confidentiel.

Il faisait antérieurement partie du groupe radical-socialiste et était conseiller du 7ème arrondissement.

Les renseignements recueillis à son sujet sont immiments favorables et il laisse le souvenir d'un homme ayant fait beaucoup de bien autour de lui.

CONCLUSION

Bien que les recherches n'aient pu aboutir à aucun résultat, faute d'éléments, cette enquête n'est pas perdue de vue et tout fait nouveau parvenant à la connaissance du Service, fera l'objet d'une étude des plus minutieuses.

L'Inspecteur de Police de Sûreté

-ETAT CIVIL de la VICTIME-

COURTOIS Ambroise, né le 28.12.1877 à LYON (3ème) de feu Jean-Pierre et de feu HUGNIER Geneviève, commerçant, demeurant 9, Place de Monplaisir à LYON.

---:---:---:---:---:---:---

8 Janvier 1944

A 6000/I

HOMICIDE VOLONTAIRE sur la personne du nommé COURTOIS Ambroise, 66 ans, commerçant, demeurant, 9, Place de Monplaisir à LYON.

CONSTATATIONS

GONTARD Charles, Inspecteur à la Brigade Régionale de Police de Sûreté à LYON.

Agissant en exécution des instructions de Monsieur le Commissaire de Police de Sûreté, Chef de la Section Criminelle à LYON, au sujet du meurtre du nommé COURTOIS Ambroise, demeurant 9, Place de Monplaisir à LYON, nous rendons ce jour à 8H30 du matin, sur les lieux du meurtre et procédons aux constatations suivantes:

Le corps de la victime se trouve placé en oblique sur le petit talus bordant la route nationale N°7 à l'Est de celle-ci au lieu dit "La descente des morts", à mi-chemin environ entre les villages de Feyzin et de St-Symphorien d'Ozon.

Il est couché sur le côté droit, le bras droit étendu dans la direction du fossé et le bras gauche pendant dans la même direction.

Le chapeau de la victime est placé derrière sa tête à 0M50 environ. La canne se trouve à sa droite à peu près à la même distance dans le fossé.

La tête a été traversée par un projectile ayant pénétré de l'oreille gauche pour aller ressortir à hauteur de la pommette droite. Une hémorragie abondante s'est produite par la blessure et par le nez, le sang s'écoulant verticalement par rapport à la position de la tête.

./.

Le coup a été tiré à bout portant car la poudre a laissé des traces sur le pourtour du point de pénétration.

Une deuxième balle a traversé le corps de part en part, pénétrant vers la pointe de l'omoplate gauche pour ressortir au-dessus du malelon droit.

Un troisième projectile a atteint la main droite à la première phalange de l'annulaire.

Il semble que le coup ait voulu être donné alors que la victime était déjà à terre.

Aucune trace de lutte n'est perceptible et il est vraisemblable que la victime qui a été amenée sur les lieux à l'aide d'un véhicule automobile, a été abattue là où elle a été trouvée, sans avoir été traînée par la suite.

La Gendarmerie de St-Symphorien d'Ozon qui a procédé antérieurement à la fouille du corps a découvert dans la poche gauche du dessous de la victime un billet libellé comme suit:

"TERREUR CONTRE TERREUR C'EST HOMME PAIE DE SA VIE
"L'ASSASSINAT D'UN NATIONAL
"COMITE NATIONAL ANTI-TERRORISTE"
"REGION LYONNAISE".

Ce même service de Police a également trouvé sur les lieux trois douilles ainsi qu'une balle de calibre 9m/m.

Ces diverses pièces à conviction feront l'objet de scellés qui seront remis au Greffe du Tribunal Civil à VIENNE

L'inspecteur de Police de Sûreté.

A 6000/2
Homicide volontaire
AUDITION de:
LUVIERNE Marie Vve
COURTOIS

le huit janvier 1944

GONTARD, Inspecteur de Police de
Sûreté à la Brigade Régionale de Police
de Sûreté à LYON.

Agissant conformément aux instructions de Monsieur le Commissaire de Police de Sûreté, Chef de la Section des Affaires Criminelles à LYON, au sujet du meurtre du nommé COURTOIS Ambroise, 56 ans, commerçant, demeurant, 9, Place de Monplaisir à LYON, nous rendons au domicile de ce dernier et entendons:

DUVERNE Marie, Veuve COURTOIS, 56 ans, commerçante, demeurant, 9, Place de Monplaisir à LYON, qui déclare:

"Hier vers 17 Heures, trois individus armés se sont présentés à notre magasin, 61, rue de la Guillotière.
"Ils se sont adressés à notre employé FOUNIOU et ont demandé à voir son mari.

C'est notre neveu Jules COURTOIS qui s'est présenté à eux, mais sur leur insistance, il a appelé mon mari qui se trouvait au fond du magasin et s'est dirigé lui-même de ce côté accompagné des trois individus. Mon mari était en train d'écrire, ces individus lui ont dit qu'ils étaient de la Police allemande et qu'ils avaient l'ordre de l'arrêter.

Malgré les dénégations de mon mari et mes supplications ils ont poussé ce dernier vers la porte. A ce moment là je me suis jetée au cou de mon mari, mais un des individus m'a repoussée dans un coin en m'appuyant un revolver sur la poitrine.

Ils sont tous sortis, mais je n'ai pu voir s'ils ont pris place dans une voiture, car me trouvant dans l'arrière magasin, ils ne m'ont pas laissé sortir. Je dois vous dire qu'un quatrième individu se tenait sur le pas de la porte, alors que les autres étaient à l'intérieur.

Je ne puis vous donner un signalement précis des agresseurs tant j'étais bouleversée. Ils pouvaient être âgés de 30 à 35 ans, mis très correctement, l'un était vêtu d'un imperméable beige, l'autre d'un pardessus marron et le troisième d'un pardessus gris. Ils étaient tous coiffés de chapeaux de feutre de teinte foncée. Celui qui était vêtu du pardessus marron et d'un foulard rouge à pois blancs était porteur de grosses lunettes d'écaille. Je n'ai pas aperçu la tenue du quatrième individu qui se trouvait sur le pas de la porte et qui correspondait par signes avec ses complices. Au point de vue de taille deux étaient assez grands: l'un environ 1m72, l'autre pouvait mesurer 1m65 environ.

Ils étaient tous armés de revolvers de gros calibre. Il me serait impossible de les reconnaître s'ils m'étaient présentés.

S.I. - Mon mari était un ancien conseiller d'arrondissement et faisait partie du Groupe Radical-Socialiste, il n'a plus fait de politique depuis la dissolution du Conseil en 1940 je crois.

Je ne lui connaissais aucun ennemi politique et ne vois pas qui a pu commettre ce lâche attentat. Mon mari n'a jamais reçu de menaces de qui que ce soit, mais il y a eu environ 15 jours il a trouvé un mot dans sa boîte l'avertissant de se méfier que son courrier passait à la chambre noire. Ce papier que je n'ai pas conservé était signé: "un ami". Mais mon mari n'avait pas à se méfier il ne recevait aucun courrier confidentiel.

LU, persiste et signe.

RESTITUTION.

De même suite nous restituons à Madame Veuve COURTOIS les effets personnels de son mari qui nous ont été remis par la Gendarmerie de St-Symphorien d'Ozon, ainsi qu'une somme de 39.251,80 qui se trouvait dans les différents portefeuilles de la victime.

Madame Veuve COURTOIS déclare que la somme correspond à ce que son mari pouvait avoir sur lui et nous donne décharge de la totalité de l'argent et des objets personnels en signant avec nous.

L'inspecteur de Police de Sécurité.

A 6000/3
HOMICIDE VOLONTAIRE

8 JANVIER 1944

AUDITION DE:
FOUGNON Georges, 64
ans, manutentionnaire
demeurant 74 Rue de la
Charité à LYON

GONTARD Charles, Inspecteur à la Brigade
Régionale de Police de Sécurité à LYON

Continuant notre enquête, entendons:

FOUGNON Georges, 64 ans, manutentionnaire, au
service de la maison COURTOIS, demeurant 74 Rue de la Charité
à LYON.

Il déclare sur interpellation:

C'est hier vers 17 heures et alors que je me trouvais
au magasin, 61, Grande-Rue de la Guillotière, que trois individus
se sont présentés à moi et m'ont demandé à voir Monsieur COURTOIS.
A ce moment là, le neveu de ce dernier est arrivé à l'arrière
magasin. Les trois individus se sont alors adressés à lui et l'ont
accompagné dans l'arrière-magasin en disant qu'ils étaient de la
Police allemande et qu'ils voulaient être présentés à Monsieur
COURTOIS.

Ce dernier se trouvait dans la cuisine Salle à manger
qui fait suite à l'arrière magasin.

Je ne sais pas exactement ce qui s'est passé entre eux et
Monsieur COURTOIS, mais quelques minutes après, j'ai vu repa-
raître ces individus escortant mon patron.

Je me trouvais à ce moment précis dans l'arrière magasin.

En passant, j'ai voulu dire au revoir à Monsieur COURTOIS
mais l'un des individus m'a écarté du coude.

Sitôt après leur départ, le neveu de Monsieur COURTOIS m'a
dit de fermer le magasin et je me suis dirigé vers la porte pour
fermer à clef. A ce moment là, j'ai eu juste le temps de voir démar-
rer une voiture qui se trouvait près du magasin en direction de la
Place du Pont. Mais je n'ai aperçu que l'arrière de cette voiture
et n'ai pas aperçu ses occupants.

c'est
Je ne puis vous dire si/celle où avaient pris place les
agresseurs de M. COURTOIS ainsi que lui-même.

Il m'a semblé que cette voiture était de teinte grise avec
l'arrière aérodynamique et la roue arrière ou plutôt la roue de
secours encastrée à l'arrière.

.../

.../

Je ne puis vous donner aucun signalement des agresseurs de Monsieur COURTOIS, seul l'un des trois m'a frappé par sa tenue, il portait un pardessus beige clair ou plutôt gris clair chiné et était coiffé d'un chapeau marron baissé tout le tour.

Alors que des individus se trouvaient encore dans la cuisine salle à manger, j'ai aperçu un Monsieur sur le pas de la porte du magasin. Croyant avoir à faire à un client, je me suis approché de lui, mais il m'a dit qu'il était avec ces Messieurs.

M.COURTOIS était un bon patron et un excellent homme qui a rendu de grands services autour de lui.

Je ne lui connais aucun ennemi politique.

Il connaissait M.SERLIN en tant qu'ayant fait partie du même Conseil, mais ce n'était pas de ses intimes.

Lu, persiste et signe,

L'Inspecteur de Police de Sûreté,

Pour copie conforme,